

12681/26 ADD 1

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 23 septembre 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 23 septembre 2026

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL en faveur du renforcement du mécanisme permettant au
secrétaire général de l'ONU d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques
et biologiques (UNSGM)**

E20973

Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des affaires européennes